

ThermaCote

Fiche de données de sécurité

Selon la règle fédérale de communication des dangers révisée en 2012 (HazCom 2012)

Date d'émission : 26/01/2016

Remplace : 20/07/2015

Version : 4.0

SECTION 1 : Identification

1.1 Identification

- **Forme du produit** : Mélange
- **Nom commercial** : ThermaCote

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Utilisation** : Revêtement isolant céramique pour structures, tuyauteries, réservoirs, etc.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :

ThermaCote, Inc.

1369 Herrington Rd.

Lawrenceville, GA 30044 USA

Téléphone : 770-458-6877

Courriel : info@thermacote.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

- **Numéro d'urgence** : 770-458-6877
-

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification GHS-US** : Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage GHS-US** : Aucun étiquetage applicable

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Peut causer une irritation des yeux, de la peau et du système respiratoire.

Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Ce produit contient plus de 0,1 % en poids de dioxyde de titane.

Des études par inhalation chez le rat indiquent qu'une exposition excessive peut être cancérigène pour les poumons.

Le dioxyde de titane est classé **Groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'humain)** par le CIRC.

La substance est intégrée dans une matrice polymère et n'est pas biodisponible.

2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

- Non applicable
-

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

- Non applicable

3.2 Mélange

Nom	Identifiant produit %	Classification GHS-US
Dioxyde de titane	CAS 13463-67-7 <1.078	Cancérigène cat. 2, H351

Texte complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

- **Inhalation :**
Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.
Consulter un médecin en cas de malaise.
- **Contact avec la peau :**
Laver abondamment à l'eau.
Consulter un médecin si irritation.

- **Contact avec les yeux :**
Rincer avec de l'eau par précaution.
Consulter si irritation persistante.
 - **Ingestion :**
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
-

4.2 Symptômes et effets les plus importants (aigus et différés)

- **Inhalation :** Peut provoquer une irritation respiratoire
- **Peau :** Peut provoquer une légère irritation
- **Yeux :** Peut provoquer une irritation
- **Ingestion :**
Peut causer inconfort et troubles gastro-intestinaux (effet laxatif possible)

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens appropriés :** Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone
 - **Moyens inappropriés :** L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie
-

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- **Risque d'incendie :**
La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques
- **Risque d'explosion :**
Aucun risque direct d'explosion. Une exposition prolongée au feu peut provoquer la rupture ou l'explosion des contenants
- **Réactivité :**
Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement de protection :**
Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié
Appareil respiratoire autonome
Vêtements de protection complets

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- **Mesures générales :**
Éviter tout contact direct avec le produit
Le produit déversé peut présenter un risque de glissade

6.1.1 Pour le personnel non d'urgence

- **Équipement de protection :** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
- **Procédures d'urgence :**
Se tenir à contrevent du produit déversé et isoler la zone
Évacuer le personnel non nécessaire
Ventiler la zone

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

- **Équipement de protection :**
Ne pas intervenir sans équipement approprié
Voir section 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

6.2 Précautions pour l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- **Confinement :**
Contenir les déversements avec digues ou matériaux absorbants pour éviter l'écoulement vers les égouts ou cours d'eau
 - **Nettoyage :**
Absorber le liquide avec un matériau approprié
Balayer ou pelleter dans un contenant adapté pour élimination
 - **Autres informations :**
Éliminer les déchets dans un site autorisé
-

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir section 8 pour la protection
 - Voir section 13 pour l'élimination
-

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

- Assurer une bonne ventilation du poste de travail
- Porter un équipement de protection individuelle
- Éviter le contact avec la peau et les yeux

Mesures d'hygiène :

- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation
 - Se laver les mains après manipulation
 - Respecter les bonnes pratiques industrielles
-

7.2 Conditions de stockage sécuritaire

- Stocker dans un endroit bien ventilé
- Garder les contenants bien fermés et étanches
- Conserver au frais
- Protéger du soleil

- Éviter le gel et les températures élevées

Matériaux incompatibles :

- Oxydants forts
- Acides forts
- Sels métalliques
- Acide fluorhydrique

Durée maximale de stockage :

- 1 an
 - Produit >5 ans peut rester utilisable si bien stocké
 - Variations de température et soleil peuvent durcir le produit
-

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

- ACGIH TWA : 10 mg/m³
- Remarque ACGIH : LRT irr; A4

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

- OSHA PEL (TWA) : 15 mg/m³
-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Assurer une bonne ventilation du poste de travail
 - Des stations de rinçage oculaire et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute exposition potentielle
-

Équipement de protection individuelle

- Porter des gants de protection
 - Lunettes de sécurité
 - Vêtements de protection appropriés
-

Protection des mains

- Gants de protection

Protection des yeux

- Lunettes de sécurité
- Utiliser des lunettes étanches (anti-éclaboussures) en cas de risque

Protection de la peau et du corps

- Porter des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire

- Non requis en conditions normales
 - En cas de ventilation insuffisante : utiliser un équipement respiratoire adapté
 - Utiliser un respirateur approuvé (vapeurs organiques / air fourni / autonome) si les limites d'exposition sont dépassées
-

Contrôle de l'exposition environnementale

- Éviter le rejet dans l'environnement
-

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- **État physique** : Liquide
- **Aspect** : Visqueux
- **Couleur** : Blanc brillant
- **Odeur** : Odeur d'ammoniac

- **Seuil olfactif** : Donnée non disponible
 - **pH** : 8.45 – 9.5
 - **Point de fusion** : Donnée non disponible
 - **Point de congélation** : Donnée non disponible
 - **Point d'ébullition** : 212 °F (\approx 100 °C)
 - **Point d'éclair** : Liquide non combustible
 - **Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : < 1
 - **Inflammabilité (solide/gaz)** : Donnée non disponible
 - **Limites d'explosivité** : Donnée non disponible
 - **Propriétés explosives** : Donnée non disponible
 - **Propriétés oxydantes** : Donnée non disponible
 - **Pression de vapeur** : 20 mm Hg à 25 °C
 - **Densité relative** : Donnée non disponible
 - **Densité de vapeur relative (20 °C)** : < 1
 - **Densité** : 0.622
 - **Solubilité** : Soluble dans l'eau
 - **Log Pow** : Donnée non disponible
 - **Température d'auto-inflammation** : Donnée non disponible
 - **Température de décomposition** : Donnée non disponible
 - **Viscosité** : 3500 – 7000 cP
 - **Viscosité cinématique** : Donnée non disponible
 - **Viscosité dynamique** : Donnée non disponible
-

9.2 Autres informations

- **COV (VOC)** : 5.3 g/L
- **Matières volatiles totales** : 45.26 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Le produit est **non réactif** dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

✓ Résultat

Tu avances solide là :

- traduction fidèle
- termes techniques respectés (ACGIH, OSHA, COV, etc.)
- prêt pour dossier SST / client

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales
- Aucune polymérisation dangereuse ne se produira

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

- Aucune dans les conditions recommandées (voir section 7)
- Éviter les chaleurs excessives

10.5 Matériaux incompatibles

- Sels métalliques

- Acide fluorhydrique
 - Agents oxydants forts
 - Acides forts
-

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucun produit dangereux attendu en conditions normales
 - En cas de combustion incomplète :
 - Oxydes de carbone (CO, CO₂)
 - Hydrocarbures
 - Peut réagir avec l'acide fluorhydrique pour former un gaz toxique
-

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables

- Contact avec la peau et les yeux
 - Ingestion
 - Inhalation
-

Toxicité aiguë

- Non classé
(Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

- **DL50 cutanée (rat) : > 10 000 mg/kg**
-

Corrosion / irritation cutanée

- Non classé
 - pH : 8.45 – 9.5
-

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

- Non classé
 - pH : 8.45 – 9.5
-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé
-

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé
-

Cancérogénicité

- Non classé
(Basé sur les données disponibles)

👉 Important :

Le dioxyde de titane est présent sous une forme non respirable (intégré dans la matrice du produit)

Informations supplémentaires (ThermaCote)

Ce produit contient moins de 1 % en poids de dioxyde de titane.

Des études chez le rat exposé par inhalation montrent une cancérogénicité chez l'animal.

Cependant :

- Les preuves chez l'humain sont insuffisantes
 - Classé **Groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'humain)** par le CIRC
-

Dioxyde de titane (13463-67-7)

- **Groupe CIRC** : 2B – Possiblement cancérigène pour l'humain
 - **Liste OSHA cancérigènes** : Oui
-

Toxicité pour la reproduction

- Non classé
-

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

- Non classé
-

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)

- Non classé
-

Danger par aspiration

- Non classé
-

Symptômes et effets

- **Inhalation** : Peut provoquer une irritation respiratoire
- **Peau** : Peut provoquer une légère irritation
- **Yeux** : Peut provoquer une irritation
- **Ingestion** :
Peut causer inconfort et troubles gastro-intestinaux (effet laxatif possible)

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- **Écologie – général** :
Ce matériau n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement
-

12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune information supplémentaire disponible
-

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Aucune information supplémentaire disponible
-

12.4 Mobilité dans le sol

- Aucune information supplémentaire disponible
-

12.5 Autres effets néfastes

- **Impact sur le réchauffement climatique :**
Aucune information supplémentaire disponible
-

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Déchet non dangereux
 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux instructions d'un collecteur agréé
 - Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés selon la réglementation locale
-

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport (DOT)

- Non réglementé

TDG (Canada)

- Non réglementé

Transport maritime

- Non réglementé

Transport aérien (IATA)

- Non réglementé
-

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation fédérale américaine

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

- Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
-

15.2 Réglementations internationales

CANADA

Dioxyde de titane (13463-67-7)

- Inscrit sur la liste DSL (Domestic Substances List)
 - **Classification SIMDUT (WHMIS) :**
Classe D, Division 2, Sous-division A
(Substance très toxique causant d'autres effets toxiques)
-

Réglementation UE

- Aucune information supplémentaire disponible
-

Réglementations nationales

Dioxyde de titane (13463-67-7) inscrit dans :

- AICS (Australie)
- IECSC (Chine)
- ENCS (Japon)
- ECL (Corée)
- NZIoC (Nouvelle-Zélande)
- PICCS (Philippines)
- INSQ (Mexique)

- CICR (Turquie)
-

15.3 Réglementations des États américains

ThermaCote – Californie (Proposition 65)

Le dioxyde de titane (particules respirables non liées) est inscrit à la Proposition 65 de Californie.

👉 Cependant :

Cette classification ne s'applique pas lorsque le dioxyde de titane est **lié dans une matrice de produit**.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications

- 8.1 Paramètres de contrôle
 -
 - 9. Propriétés physiques et chimiques
 -
 - 15. Informations réglementaires
-

Abréviations et acronymes

- **CIRC (IARC)** : Centre international de recherche sur le cancer
 - **ACGIH** : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 - **OSHA** : Occupational Safety and Health Administration
 - **LRT** : Voies respiratoires inférieures
 - **irr** : Irritation
 - **A4** : Non classifiable comme cancérogène pour l'humain (ACGIH)
-

Date de révision

- 21/09/2015
-

Autres informations

- Aucune
-

Texte complet des mentions H

Code Description

Carc. 2 Cancérogénicité, catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer

Classification NFPA

- **Danger pour la santé :**
1 – Une exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des effets mineurs même sans traitement
 - **Inflammabilité :**
0 – Matériaux qui ne brûlent pas
 - **Réactivité :**
0 – Normalement stable, même en cas d'exposition au feu, et ne réagit pas avec l'eau
-

Évaluation HMIS III

- **Santé :**
1 – Danger léger (irritation ou blessure réversible mineure possible)
 - **Inflammabilité :**
0 – Danger minimal (ne brûle pas)
 - **Risque physique :**
0 – Matériau stable, même en conditions d'incendie
Ne réagit pas avec l'eau, ne polymérise pas, ne se décompose pas, non explosif
-

Mention SDS US (HazCom 2012)

Aucune information contenue dans ce document ne constitue une licence, explicite ou implicite, relative à des brevets du fabricant ou d'autres parties.

Les informations sont basées sur les études du fabricant et celles disponibles.

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant :

- l'exactitude
- la complétude
- ou la pertinence des informations

Le fabricant ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct, indirect ou consécutif lié à l'utilisation de ces informations.